

"Au vu de la situation sanitaire en raison du COVID-19, la décision a été prise d'ouvrir l'ALSH de la Montagne Noire mais de manière adaptée; cela afin de garantir la sécurité sanitaire de vos enfants et des agents les encadrant tout en permettant l'accueil de certains enfants.

La période d'ouverture reste inchangée soit du 6 juillet au 7 août du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sur le Groupe Scolaire de Cuxac-Cabardès sauf les lundi 13 et mardi 14 juillet où l'ALSH sera fermé.

Au vu du protocole sanitaire à ce jour, l'effectif sera limité à 24 enfants de 3 à 13 ans (2,5 ans si scolarisé) soit 3 groupes de 8 enfants séparés par tranche d'âge. Un protocole d'accueil sera établi et sera communiqué aux familles.

Il ne sera pas possible d'accueillir les jeunes de 14 à 17 ans. Le séjour ados est annulé.

Au vu du nombre limité d'enfants accueillis, la Communauté de Communes a établi les critères de priorité suivants (dans chaque catégorie, il est entendu que les deux parents doivent travailler):

1. Professionnels prioritaires tels que définis précédemment (de santé et indispensables à la gestion de la crise)
2. Personnels du service ALSH
3. Autres personnels territoriaux
4. Couples biactifs (autres professions)
5. Familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent

Les autres demandes seront étudiées sous réserve des places disponibles et de l'encadrement.

Dans tous les cas, un justificatif devra être fourni par la famille : attestation employeur des deux parents et attestation sur l'honneur de n'avoir aucun autre mode de garde **à fournir dès l'inscription.**

Le repas sera fourni par notre prestataire.

Les inscriptions se dérouleront de manière dématérialisée en envoyant les documents nécessaires (téléchargeables sur le site www.cdcmontagnenoire.fr) selon la situation de l'enfant par mail à alsh@cdcmontagnenoire.fr **avant le lundi 15 juin 17h :**

- Votre enfant fréquente les ALAE du territoire sur l'année scolaire 2019/2020 ou vous avez déposé un dossier complet pour l'ALSH de printemps 2020: vous devez fournir la fiche de réservation, le règlement intérieur signé et tout autre pièce s'il y a eu des modifications en cours d'année ainsi que les justificatifs professionnels

- Votre enfant ne fréquente pas les ALAE du territoire, vous devez fournir le dossier complet

- Le paiement sera à effectuer par chèque le 1er jour d'accueil de l'enfant.

Tout dossier incomplet sera refusé.

En cas d'impossibilité d'utiliser la voie électronique, il sera possible de prendre rendez-vous au 04 68 11 12 48.

Des inscriptions pourront être prises au delà du 15 juin mais sous réserve des places disponibles.

L'inscription de l'enfant sera confirmée **à partir du 19 juin"**